



<u>L'intelligence artificielle en santé : la révolution est en marche !</u>

Quels impacts sur l'efficacité de notre système de santé ?

Une matinée rythmée par les enjeux de la data

Un après-midi porté sur les implications concrètes du numérique

Télécharger la Plaquette (PDF), cliquez-ici

Merci de compléter le formulaire d'analyse des besoins et des connaissances et de nous le retourner





Durée de la formation : 7 heures

Domaine de compétences : Droit de la santé

Niveau de formation : Niveau 2 : approfondissement des connaissances et pratique de la matière

PUBLIC & PRE-REQUIS

VOUS ETES CONCERNE

Les professionnels du Droit dans le secteur de la santé, pharmaceutique, biotechnologie : avocat, dirigeant d'entreprise, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise de biotechnologies, matériel médical, laboratoire, pharmaceutique, directeur administratif et financier, collaborateur des services juridiques, collaborateur des organisations professionnelles, responsable qualité et législation des médicaments, juriste des conseils des ordres des professions de santé, de l'ONIAM, des CRCI, juriste-conseil en droit de la santé, notamment auprès des compagnies d'assurances, des courtiers d'assurances, des mutuelles et d'associations, juriste des établissements hospitaliers et des établissement sanitaires, juriste de l'Industrie pharmaceutique et des biotechnologies, personnel du secteur de la Santé, expert-judiciaire, assistant juridique, responsable du contentieux, chef de juridiction, professeur, maître de conférences.

Entreprises: Les journées d'étude organisées par LEXPOSIA SAS sont élligibles à la prise en charge par les Organismes collecteurs agréés - OPCA et FIF-PL.

Avocats: Cette formation valide 7 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Formation homologuée par le Conseil National des Barreaux

PRE-REQUIS

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit (avocat, juriste, expert, magistrat, ...) pour suivre cette formation. Il est également recommandé d'avoir des connaissances générales en droit de la santé.

Avant toute inscription, merci de compléter le **formulaire d'analyse des besoins et des connaissances** et de nous le retourner à l'adresse etorresan@lexposia.com

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre le volet I.A. de la stratégie nationale du numérique en santé
- Expliquer l'efficience apportée par les technologies numériques
- Synthétiser les outils de valorisation des données
- Comprendre l'intégration des outils de valorisation des données par les entreprises du secteur
- Analyser les points de vigilance autour de la contractualisation et son penchant I.A.
- Connaître les implications entre I.A. et responsabilité civile et pénale





- Appliquer l'I.A. au domaine de la santé
- Etudier le nouveau réglement I.A.
- Comprendre le lien entre I.A. et pharmacovigilance

INFORMATIONS PRATIQUES

Où?

Le Bristol Paris 112 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Comment?

Personnes à mobilité réduite : Le lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite Hébergement

N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier d'un tarif réduit sur l'hébergement à l'Hôtel Bristol

Contact

Emmanuel Torresan - etorresan@lexposia.com - 01 44 83 66 75

METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATION

METHODES MOBILISEES

Formation en présentiel et en digital avec l'intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions.

Points forts: interactivité, questions/réponses avec les intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent présenter un support powerpoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve d'avoir obtenu leur accord Après la formation, il vous est possible de visionner le replay vidéo depuis votre compte personnel.

MODALITES D'EVALUATION

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit afin de disposer des compétences nécessaires pour suivre cette formation.

A l'entrée de la formation, vous devrez renseigner un questionnaire afin d'analyser vos besoins et vos connaissances.

Durant la formation, il vous est possible de poser vos questions aux intervenants ou aux autres participants.

A la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis afin d'évaluer que vous avez atteint les objectifs fixés.

Aussi, un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir par vos soins afin d'évaluer notre formation.

Il vous sera indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir votre attestation de fin de formation.



08h35 -

10h00 -

10h25 -

Assises Juridiques de la santé et des biotechnologies 2023 jeudi 22 juin 2023

PROGRAMME DE L'EVENEMENT

08h00 - Ouverture des portes

Accueil et service petit-déjeuner

08h30 - Présentation du programme

Saisir les défis de l'Intelligence Artificielle : adapter la Stratégie Nationale du Numérique en Santé

Le numérique en santé a récemment pris un tournant majeur en France, à travers l'adoption d'une stratégie structurée autour d'une feuille de route, de mesures adoptées dans le cadre du « Ségur de la santé », ainsi qu'à travers le « Grand défi IA et santé ». En parallèle, l'ouverture de PariSanté Campus a vocation à fédérer et structurer une filière en santé numérique au rayonnement international. Le cinquième pilier de cette stratégie est intégré au Plan Innovation Santé 2030, issu des propositions du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS 2021) : c'est la « Stratégie d'Accélération Santé Numérique SASN », construite à partir de référentiels, de services socles, du déploiement de plates-formes numériques, en intensifiant tant la sécurité que l'interopérabilité, et ce afin de soutenir l'innovation.

Michèle ANAHORY, Avocat associé, Simon associés

Muriel DAHAN, docteur en Pharmacie, diplôme Interuniversitaire de Pharmacoépidémiologie, directrice de la Recherche et du Développement d'UNICANCER

08h55 - Grand témoin

Madame la députée **Émilie CHANDLER**, membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

09h15 - Anticiper et adapter la responsabilité civile aux évolutions de l'Intelligence Artificielle en Santé

Les succès de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé ne doivent pas faire oublier qu'elle reste faillible. La question de la responsabilité civile en cas de dommage causé par l'IA ne doit par conséquent pas être négligée. Il convient dès lors de s'interroger sur la capacité de nos régimes actuels de responsabilité civile à indemniser de façon optimale les victimes de dommages causés par l'IA. Qu'en sera-t-il demain ? Une simple adaptation de nos principes juridiques actuels suffira-t-elle ?

Alexandra MENDOZA-CAMINADE, Professeur des universités, Directrice Master 2 Propriété intellectuelle, Directrice de l'équipe EPITOUL, Directrice adjointe du Centre de Droit des Affaires (CDA), Université Toulouse Capitole - Manufacture -

Timothy JAMES, ATER, Doctorant à l'Institut Droit et Santé, UMR-S 1145, Inserm, Université Paris Cité

Cette intervention sera suivie d'échanges avec la salle

Réconfort café et viennoiserie, moment d'échange entre les participants

Anticiper et gérer les risques juridiques de l'Intelligence Artificielle : focus sur la responsabilité pénale

Les avancées spectaculaires de l'intelligence artificielle dans le domaine médical apportent également leurs interrogations s'agissant de l'engagement de la responsabilité pénale des professionnels de santé en cas d'erreur commise par l'IA lors de la réalisation d'un acte médical sur un patient.

Mario-Pierre STASI, avocat au Barreau de Paris, ancien secrétaire de la Conférence du stage, associé Obadia & Stasi Avocats



Retour sur un cas concret : sur qui repose la responsabilité pénale en cas d'accident opératoire menée avec l'assistance d'un robot ?

Nous allons explorer les questions suivantes.

S'agissant de la responsabilité pénale :

- La responsabilité du fabriquant (défaut de fabrication ou d'entretien, mis à jour, vérifications) peut-elle être recherchée ?
- La responsabilité du chirurgien peut être engagée ? S'agit-il d'une maladresse fautive ou d'un accident chirurgical faisant partie du risque intrinsèque toute opération de ce type ?
- L'hôpital peut-il être poursuivi ? Défaut de formation du chirurgien à l'utilisation du robot ? Défaut d'entretien de la machine ? Alertes ignorées sur de précédentes opérations ?

Dès lors, l'enquête va chercher à déterminer :

- Si le choix d'une chirurgie robot-assistée était justifiée ;
- Si une défaillance technique du robot est à l'origine de l'accident chirurgical ;
- Si le médecin était suffisamment qualifié ;
- Si les procédures ont été respectées.

10h45 - Contractualiser et renforcer la vigilance : analyse de l'Intelligence en Santé

Accords entre Pfizer et Atomwise autour de la découverte de médicament, entre Babylon Health et l'assureur Prudential pour intégrer sa solution de diagnostic dans des applications mobiles, entre BioSerenity et des laboratoires pharmaceutiques pour le codéveloppement de dispositifs médicaux... mais aussi participation de start-up à des projets avec les établissements hospitaliers et des centres de recherche pour développer des algorithmes de prédiction de la réponse aux traitements... Si aujourd'hui, de plus en plus de projets en santé se revendiquent utilisateur d'intelligence artificielle, les différentes formes de cette technologie apportent de nouvelles questions dans la mise en place de contrats.

Ces accords de partenariats, de prises de participation au capital de start-up, de co-développement de produits, etc. amènent des interrogations sur la répartition de la propriété intellectuelle, de la responsabilité et le partage technologique autour de projets où l'intelligence artificielle intervient.

Cette intervention sera suivie d'échanges avec la salle

11h25 - Invité spécial

Pour clôturer cette matinée, nous recevons Monsieur Didier VÉRON, Président du G5 Santé, directeur des affaires corporate et membre du comité exécutif au sein du groupe biopharmaceutique LFB.

Son expérience, et ses propos d'industriel expérimenté nous permettront de dégager de nouvelles pistes et d'imaginer les contours de la sécurité juridique de l'Intelligence artificielle.

Cette intervention sera suivie d'un échange avec la salle.

11h45 - Echanges avec la salle

12h00 - Cocktail déjeunatoire

13h30 - Invité spécial

Didier VÉRON, Président du G5 Santé et directeur des affaires corporate et membre du comité exécutif au sein du groupe biopharmaceutique LFB

Cécile THEARD JALLU, avocat associé, De Gaulle Fleurance

Amira BOUNEDJOUM, avocat counsel, Simon Associés



L'apport de l'intelligence artificielle. Pour débuter cet après-midi, nous entendrons Monsieur Franck MOUTHON, Président de France Biotech, association indépendante qui fédère les entrepreneurs de l'innovation dans la santé, et également co-fondateur et Président Directeur Général, Theranexus

Passionné par l'entrepreneuriat et l'innovation, ce créateur abordera les problématiques rencontrées, les projets d'évolution ou de transformation de l'écosystème de l'innovation Santé, les process de développement des médicaments de thérapie innovante (génique et cellulaire) et reviendra sur l'ensemble des sujets d'actualité juridique et règlementaire d'intérêt pour les entreprises de biotechnologie et sciences de la vie en France. Cette intervention sera suivie d'un échange avec la salle.

Franck MOUTHON, Président, France Biotech

13h50 -

Intégrer et valoriser les outils de données de Santé : synthèse pour les entreprises du secteur de la Santé

La production de données ces dernières années est exponentielle, le secteur de la santé n'y échappe pas. La valorisation de ces connaissances est aujourd'hui indispensable aux chercheurs, et l'accessibilité de cette source de richesse est un enjeu pour la compétitivité de notre recherche médicale en France.

Quels sont donc aujourd'hui, en France, les outils de valorisation des données ?

Et comment articuler l'avènement de ces outils de valorisation des données de santé avec la règlementation française qui interdit encore la commercialisation des données personnelles ?

Cette intervention sera suivie d'échanges avec la salle

14h40 -

Mettre en pratique l'Intelligence Artificielle pour améliorer les services de Santé

Retour d'expériences et aspects techniques de l'IA dans l'écosystème Santé et Biotechnologie – Mieux comprendre la recherche, les notions d'algorithmes, de code et de logiciel

* Présentation du contexte scientifique du projet et des applications en biologie des analyses et notamment, le fait que ces analyses nous aident à mieux comprendre l'architecture interne des tissus tumoraux, par Christophe GROSSET, directeur de recherche Inserm, responsable de l'équipe MIRCADE au sein de l'unité U1312 Inserm, Institut d'Oncologie de Bordeaux. MIRCADE : Méthodes et Innovations pour la Recherche sur les Cancers de l'Enfant. Assisté de Florian ROBERT, doctorant 1ère année au sein des équipes MIRCADE (INSERM) et MONC (INRIA) qui, pour sa part, présentera la partie développement des outils mathématiques et d'IA pour analyser des images 3D de microcopie électronique.

* La régulation de la DATA

Isabelle CHIVORET, avocate, docteur en droit privé, directrice du Département droit de la santé numérique, cabinet LEXING, Alain Bensoussan Avocats.

15h15 - Analyser et comprendre le nouveau règlement sur l'IA

Le nouveau règlement sur les systèmes d'intelligence artificielle devrait être adopté à l'horizon 2023. Les acteurs concernés ont intérêt à entamer leur

Jean-Marc AUBERT, IQVIA opération France Robert CHU, co-fondateur et Président d'Embleema

Thibault DOUVILLE, professeur des universités, agrégé de droit privé, directeur du Master droit du numérique et co-directeur de l'Institut caennais de recherche juridique (ICREJ)

Christophe GROSSET, directeur de recherche Inserm, responsable de l'équipe MIRCADE au sein de l'unité U1312 Inserm, Institut d'Oncologie de Bordeaux. MIRCADE : Méthodes et Innovations pour la Recherche sur les Cancers de l'Enfant. Isabelle CHIVORET, avocate, docteur en droit privé, directrice du Département droit de la santé numérique, cabinet LEXING, Alain Bensoussan Avocats.

Florian ROBERT, doctorant 1ère année au sein des équipes MIRCADE (INSERM) et MONC (INRIA)

Julie PROST, avocat associé, Impala Avocats



16h05 -

Assises Juridiques de la santé et des biotechnologies 2023 jeudi 22 juin 2023

mise en conformité dès à présent pour éviter les lourdes sanctions à venir en cas de non-respect.

15h35 - Optimiser l'efficience du système de Santé grâce aux technologies

Dans une note sur les enjeux structurels pour la France, la Cour des comptes aborde les technologies numériques en santé qui, « à certaines conditions » pourront « améliorer l'efficience du système de santé et des dépenses d'assurance maladie ». Selon cette note, les technologies numériques offrent des potentialités sans précédent pour améliorer l'efficacité du système de santé et permettre la réalisation d'économies par l'assurance maladie. Un certain nombre d'obstacles doivent toutefois être surmontées, tels que la fixation de normes techniques garantissant l'interopérabilité des systèmes d'informations de l'ensemble des acteurs du système de santé ou encore l'appropriation par l'ensemble des acteurs des nouveaux services numériques.

Gilles JOHANET, ancien Directeur de la CNAM, ancien Procureur Général de la Cour des Comptes, ancien Président du CEPS

Catherine RUMEAU-PICHON, Conseillère référendaire en service extraordinaire à la Cour des Comptes, Ancienne vice-Présidente de la section produits et prestations du CEPS

Cette intervention sera suivie d'échanges avec la salle

Explorer et appliquer l'Intelligence Artificielle dans la pharmacovigilance

L'analyse à grande échelle par l'intelligence artificielle des données médicales permet d'améliorer pharmacovigilance, c'est à dire le suivi en termes d'efficacité et de sécurité des médicaments mis sur le marché. A cet égard, l'IA intègre des quantités massives de données cliniques, biologiques, d'imagerie médicale, colligées à partir de dossiers médicaux électroniques de millions de patients pour entrainer des réseaux neuronaux et produire des algorithmes prédictifs de risques ou capables de détecter des signaux faibles d'effets indésirables. En parallèle, des analyses multi-langue des données de santé sur les réseaux sociaux (Doctissimo, Facebook, Twitter, YouTube, Instagram) avec des algorithmes d'analyse sémantique sont aujourd'hui utilisés pour aider à la détection précoce d'effets secondaires de médicaments.

Marie-Josée AUGE-CAUMON, membre de la section Prospective, CESER Occitanie

16h25 - Discussion et partage avec les participants

16h45 - Clôture des assises juridiques de la santé et des biotechnologies

2023

Michèle ANAHORY, avocat associé, Simon associés

17h00 - Verre de l'amitié

NOS PARTENAIRES



Affiches Parisiennes

Affiches Parisiennes est un journal hebdomadaire d'annonces légales et d'information juridique, dont le siège est à Paris. Il est habilité pour la publication des annonces légales sur les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Partenaire media



https://www.affiches-parisiennes.com



EBRAND France

EBRAND surveille l'Internet (places de marché, sites web, noms de domaine, réseaux sociaux, appstores, sites de streaming...) et protège les actifs de votre entreprise (marques, services, produits, noms de domaine, brevets) contre la contrefaçon, la vente illicite, le cybersquatting, le phishing, et toutes les formes d'atteinte en ligne.

Partenaire

http://ebrand-france.com



Partenaire institutionnel

https://france-biotech.fr



G5 SANTÉ

Partenaire institutionnel

https://www.g5-sante.fr



LexisNexis

LexisNexis s'appuie sur une expertise juridique et éditoriale, des contenus de référence et une technologie de pointe pour apporter au monde du droit et aux professionnels de tous les secteurs (avocats, notaires, directeurs juridiques, experts-comptables, étudiants, etc.) une vaste de gamme de produits et des services réputés.

Partenaire media

https://www.lexisnexis.fr







Partenaire institutionnel

https://www.unicancer.fr/fr